



COMMISSION DISCIPLINAIRE FÉDÉRALE

Objet : Réunion téléphonique du vendredi 25 août 2017

Présents : M. BERTRAND (Président), M. GANDARD, Mme PRAT, Mme BUSSOLINO (membres de la commission), Mme Élise WILL, M. Claude DELCROIX, M. Eric SIECA

Excusés : M. François Girault (juge arbitre adjoint), Mme KACED (secrétaire de la commission)

AFFAIRE SANS INSTRUCTION

Objet : Affaire Élise WILL

Audience

Audition de Mme WILL et de M. SIECA.

Audition de M. DELCROIX

Lecture du témoignage de M. GIRAULT

Décision

Attendu que Mme WILL, si elle reconnaît les faits, déclare que la phrase qui a choqué M. DELCROIX a été dite pour elle sur le ton de la plaisanterie.

Attendu que Mme Will dans sa déposition a insisté sur le rapport de confiance entre le joueur et l'arbitre, sous entendant que celui-ci aurait dû lui faire confiance.

Attendu qu'en contestant à plusieurs reprises de manière assez virulente la décision de l'arbitre, ce qui lui a valu un avertissement (carton jaune) Mme WILL se contredit car il est manifeste qu'elle ne faisait pas confiance à l'arbitre, or la relation de confiance demandée ne pouvait être sans réciprocité.

Attendu que la violence des mots de la phrase prononcée après le match est contraire aux valeurs de notre sport.

Attendu que le fait que ces mots adressés à un officiel de terrain, est en contradiction avec l'article 4.1.15 du code des joueurs.

Attendu que c'est la première fois que Mme WILL est sanctionnée lors d'une compétition.

La Commission Disciplinaire de 1ère instance de la FFBaD, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Suspend Mme Élise WILL de toutes compétitions régies par la FFBaD pour une durée de 4 mois.**
- **Considérant que Mme WILL n'a jamais été sanctionnée gravement dans le passé, lui accorde le sursis pour la totalité de la sanction.**

Conformément à l'article 2.3.1 du règlement disciplinaire de la FFBaD, la décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressée ou par le Président de la Fédération dans un délai de 20 jours calendaires.

Le Président de séance : Alain BERTRAND
La Secrétaire de séance : Hélène BUSSOLINO